

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 V. 299 Vœu relatif au bilan du fonctionnement de la salle de consommation à moindres risques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant d'une part les vœux du Conseil de Paris adoptés en octobre 2010, portant sur le principe de l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques, et d'autre part la délibération 2016DASES101-G adoptée en mars 2016, relative à la convention avec l'association GAIA pour son aménagement sur le site de l'hôpital Lariboisière à Paris (10^e) ;

Considérant que le groupe UDI-MoDem avait apporté son soutien à l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques, à condition notamment que celle-ci soit adossée à une structure hospitalière et donne lieu à une évaluation des conséquences médico-sociales ainsi qu'en matière de sécurité publique, de sorte que cette salle et ses abords ne constituent aucunement une « zone de non-droit » ;

Considérant à ce titre que, si la première exigence a été parfaitement prise en compte, avec l'adossement de cette structure sanitaire et sociale innovante à l'hôpital Lariboisière, le groupe UDI-MoDem a réitéré en séance du conseil de Paris de mars dernier, la nécessité d'une grande vigilance en matière de respect de la santé et de la sécurité publique, vigilance exercée notamment dans le cadre du comité de pilotage (V112 amendé et adopté) ;

Considérant que la mairie a garanti le bon fonctionnement de la salle, la tranquillité des riverains comme le respect de la réglementation, et travaillé avec l'ensemble des pouvoirs publics pour agir en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique : création en 2014 d'une Brigade Spécialisée de Terrain (BST), comptant 25 agents de la préfecture de Police, et dédiée au secteur de la Gra du Nord, création par le Parquet d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance, mais aussi « *par la forte mobilisation du Commissariat du 10^e arrondissement comme celle de la Préfecture de Police* » ;

Considérant que si le Groupe UDI-MoDem renouvelle par ce vœu son soutien aux objectifs de cette expérimentation, à savoir la diminution du risque sanitaire de contamination par des seringues souillées d'une part, et l'accompagnement des toxicomanes dans un parcours de soins d'autre part, il ne saurait accepter l'existence de graves troubles à l'ordre public sur l'espace public, en lien avec l'utilisation de la salle ;

Considérant ainsi que l'immunité pénale dont jouissent les usagers de la structure à l'intérieur et dans un périmètre géographique fixé aux abords de cette structure ne prive pas les agents de la préfecture de police de prévenir et sanctionner les atteintes à l'ordre public, notamment à la sécurité, à la tranquillité, et à la salubrité publiques ;

Considérant que certains riverains ont le sentiment que leur qualité de vie s'est dégradée et ressentent parfois une insécurité latente ;

Considérant que les effets attendus de cette expérimentation en matière sanitaire ne pourront pourtant être atteints que si le quartier est sécurisé, le cadre réglementaire strictement appliqué et que les préoccupations des riverains soient prises en considération ;

Considérant la nécessité de communiquer et de diffuser au plus grand nombre les bilans de l'INSERM mais également les résultats du comité de suivi afin de favoriser l'adhésion des riverains à un dispositif sanitaire qui fait ses preuves tant sur le plan de la santé publique, que de l'addictologie, ou de la captation d'un public exclu de tout système de soin, mais également en termes de salubrité publique tandis que le dernier Comité de pilotage du 17 mars 2017 faisait état d'une diminution du nombre de seringues retrouvées sur l'espace public ;

Considérant que la fréquence de réunion du Comité de pilotage semble s'amenuiser, tandis que le 1^{er} Copil à 5 mois s'est réuni le 17 mars 2017 et que le second Copil n'a toujours pas été convoqué mais pourrait être programmé en début d'année 2018, soit près d'un an après le précédent comité de pilotage, en dépit des communications à la presse à l'occasion du premier anniversaire de la salle ;

Considérant la tenue de 17 comités de suivi techniques, rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués sur le fonctionnement et l'environnement de la salle, et la tenue de 7 comités de voisinage avec ces mêmes acteurs et les riverains ;

Considérant que 800 toxicomanes se sont inscrits comme utilisateurs de la salle, que 165 actes de consommation y sont comptabilisés chaque jour, qu' « un passage toutes les trois semaines en moyenne a nécessité une intervention de l'équipe de réanimation ou des urgences de l'hôpital Lariboisière », que la fréquentation de la salle aurait « permis 123 dépistages de maladies infectieuses », « 827 consultations sanitaires » et que « 324 usagers (auraient) été reçus pour des entretiens sociaux » ;

Considérant l'adoption du vœu du groupe UDI-MoDem (V112 amendé) en mars dernier par lequel la mairie de Paris s'est engagée à : « demander au Préfet de Police de renforcer la visibilité de l'îlotage de la BST à proximité de la salle de consommation à moindres risques », « accroître les effectifs de la SCMR afin de permettre un élargissement de son amplitude horaire d'ouverture », « appuyer l'instruction de l'ouverture d'une deuxième salle de consommation en Ile-de-France » et enfin « organiser une campagne de prévention et d'éducation contre la toxicomanie » ;

Sur proposition de François HAAB, Eric HÉLARD, Anne TACHENE et les élus du groupe UDI-MoDem, au nom de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la maire de Paris, en lien avec l'ARS et la Préfecture de Police, convoque au plus vite le Comité de pilotage de la salle de consommation à moindres risques ;

- Que la maire de Paris et les partenaires impliqués s'engagent sur une fréquence a minima annuelle du comité de pilotage, et que les Conseillers de Paris soient tenus informés des travaux intermédiaires des comités de suivi et comités de voisinage ;
- Que la Préfecture de Police communiquent les effectifs des agents de la BST déployés à proximité de la salle de consommation à moindres risques ;
- Que l'état d'avancement de la réflexion sur l'extension des horaires d'ouverture de la salle de consommation et l'ouverture d'une seconde salle à l'échelle de l'Ile-de-France soit communiqué aux Conseillers de Paris ;
- Qu'un renforcement des maraudes aux abords de la salle permette d'en organiser le week-end.